Lutte intégrée contre les adventices

Objectifs : Maintenir une couverture du sol maximale avant le semis et pendant la germination

Description : lutte contre les adventices le plus tardivement possible ou avec des moyens mécaniques qui favorisent l'infiltration des eaux dans le sol

Principe :

- Intervenir contre les adventices uniquement quand c'est absolument nécessaire, en appliquant le principe du seuil de nuisibilité

Seuil de nuisibilité de différentes cultures :

Cultures	Période critique	Travaux
Maïs	Entre le stade 2 à 4 feuilles et 6 à 10 feuilles	Sarclage mécanique ou herbicide de contact au stade 2 à 4 feuilles
Betteraves	Entre la 4ème et la 8ème semaine après la levée	Intervenir tôt dès la levée des mauvaises herbes par sarclage et associer un traitement localisé pour lutter contres les mauvaises herbes sur la ligne de betteraves
Céréales	Du semis au tallage	Sarclage en sortie d'hiver avec au besoin les premiers traitements 2 semaines après.

Exemple d'intervention dans le cas du maïs :

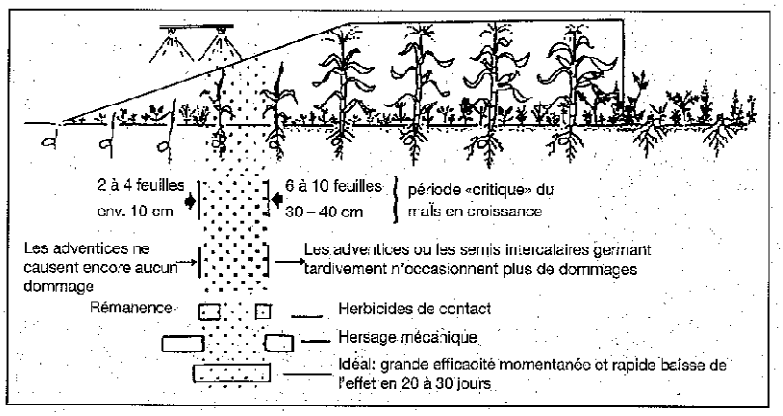

Mosimann T., 1991. Lutte contre l'érosion des sols cultivés

Remarque :

Lors de fortes pluies, le sarclage peut devenir néfaste car en émiettant trop la couche superficielle du sol, des risques d'érosion en nappe ou diffuse sont élevés.

Coûts

- Pas de coûts supplémentaires

Contributions

- pas de contributions particulières en général.

Avantages	Inconvénients
Mesures à double effet : lutte contre l'érosion et lutte contre les mauvaises herbes en un seul passage	Plus fortes concurrences des mauvaises herbes tout de même
Permet de limiter l'utilisation d'intrants chimiques	Pas favorable si de fortes pluies (érosion en nappe plus grande que sur croûte de battance)

		Efficacité		
		faible	**moyenne**	**élevée**
Coûts	**bas**			
	moyens			
	élevés			

L'efficacité est moyenne si de fortes pluies surviennent après le sarclage. Risque d'érosion en nappe.

Références

- RUTIMANN M. et al., 1999. Praxishilfe, Erosionsschutz im landwirtschaftsbetrieb
- MOSIMANN T., 1990. Lutte contre l'érosion des sols cultivés